

Clermont-Ferrand : relaxé des faits de viol et violences sur sa compagne



Elle l'accuse de viol, de violences. Il a été relaxé, vendredi, en comparution immédiate, à Clermont-Ferrand. La voie pénale n'est pas la plus sûre pour obliger son compagnon à quitter le domicile.

« La seule chose constante dans ce dossier, c'est cette phrase qu'elle répète "Je veux qu'on se sépare". Quand on veut obtenir la garde de son enfant, il y a d'autres moyens ! ».

Vendredi, au tribunal

Le tribunal n'a pas accordé de crédibilité aux déclarations d'une femme indiquant avoir été battue par son compagnon. La défense a plaidé le prétexte pour obtenir une séparation. - Photo d'illustration - CAMPAGNONI Francis

correctionnel de Clermont-Ferrand, Me Anne Paccard a fait mouche. Les magistrats ont relaxé son client. Il comparaisait pour des violences sur sa compagne et mère de leur enfant d'un mois et demi (*).

Cet homme de 32 ans, peintre en intérim, revient de loin. Mercredi, sa garde à vue faisait suite à une plainte de cette dernière pour viol avec arme, mardi soir, à Saint-Genès-Champanelle. À la barre du tribunal, elle raconte : « Il avait un peu bu, il s'est un peu énervé parce qu'il avait appris des choses sur moi l'après-midi. Il m'a insulté, frappé et imposé un rapport sexuel. Je n'ai pas pu me défendre... ». Blonde, très mince, la jeune femme s'exprime vite, un mélange de colère et de fatigue : « 80 kilos, je ne pouvais rien. Mais j'ai eu très peur. Dès que j'ai pu, j'ai sauté par la fenêtre en laissant ma gamine. Ma famille m'a récupérée à 2 heures du matin, cachée derrière un camion ».

Certificat médical

Elle a été vue par un médecin qui ne note pas de traces gynécologiques de violences mais quelques ecchymoses et des griffures au dos (deux jours d'ITT sont reconnus). « On dit que je l'ai griffée mais, regardez, je me ronge les ongles comme un fou ». En pleurs, le prévenu montre ses mains au tribunal. Il nie tout.

Pour lui, leur couple a des problèmes. Il évoque de grandes tensions avec sa belle famille. « Elle est manipulée, on veut me veu me faire passer pour ce que je ne suis pas ».

Le procureur de la République, Thierry Griffet, explique pourquoi le viol n'a pas été pénalement retenu, « le certificat médical n'est pas en faveur de violences sexuelles, néanmoins, des violences, je pense qu'il y en a eu ». Le prévenu est en récidive pour des faits de 2005 et il a un casier, essentiellement de la délinquance routière.

Un an de prison dont six mois avec sursis mise à l'épreuve, avec interdiction de rencontrer la victime son requis, avec un mandat de dépôt.

Le tribunal en décide tout autrement. Le couple a, à nouveau, son avenir en main.

Cécile Bergougnot

(*) Il était également poursuivi pour recel de vol et usage de stupéfiants. Il a tout reconnu et a été condamné à cent jours-amendes à 10 €.